



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
30 janvier 2020

Projet de Loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration : Lancement de la concertation par le préfet de région en Occitanie

À l'issue du grand débat, le Président de la République a souhaité qu'un nouvel acte de la décentralisation soit engagé, afin que l'organisation des compétences entre l'État et les collectivités territoriales soit simplifiée et clarifiée. L'objectif est de mieux répondre aux attentes des Français concernant leur vie quotidienne, mais également de faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Le Gouvernement a souhaité qu'une large concertation soit menée partout en France en amont de la rédaction du projet de loi, et a confié sa mise en œuvre aux préfets de région. Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a invité les préfets des 13 départements de la région à y associer l'ensemble des élus des collectivités, ainsi que les acteurs socio-économiques, pour travailler ensemble à des propositions concrètes d'évolutions législatives. Cette réflexion associera également le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional).

Contacts Presse

Marie LATREILLE DE
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Les concertations porteront prioritairement sur deux niveaux :

- les modalités techniques de l'organisation de compétences. Le transfert de compétences n'est pas la seule façon de partager les rôles entre État et collectivités locales : l'expérimentation et la contractualisation sont des modes également très pragmatiques. La répartition des compétences entre les différents niveaux de l'État (déconcentration) peut aussi être abordée.
- trois thèmes seront particulièrement au cœur des échanges : la transition écologique, les transports et le logement. Les autres sujets (sports, économie,...) pourront naturellement être évoqués au cours de cette concertation.

Le préfet de la région Occitanie réunira l'ensemble des acteurs de cette consultation pour une restitution, avant la transmission d'une synthèse régionale à la Ministre de la cohésion des territoires à la fin du mois d'avril.

Le projet de loi devrait être discuté au Parlement durant l'été 2020.

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiques>